

Agents contractuels de droit public

TOO072NTIT

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Rassembler et analyser les normes juridiques applicables aux agents contractuels de droit public
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire du recrutement, de la gestion et de la cessation de fonctions des agents contractuels (CDD et CDI)
- Apporter des précisions sur l'apport du décret modificatif n° 2015-1912



Public Visé

- Responsables et gestionnaires de personnels
- Personnels chargés de la gestion administrative ou des procédures contentieuses des agents contractuels



Pré Requis

- Connaître le dispositif d'accès à l'emploi titulaire et avoir à recruter des agents contractuels de droit public, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Rassembler et analyser les normes juridiques applicables aux agents contractuels de droit public
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire du recrutement, de la gestion et de la cessation de fonctions des agents contractuels (CDD et CDI)
- Apporter des précisions sur l'apport du décret modificatif n° 2015-1912

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique, apport jurisprudentiel, exemples et illustrations pratiques, complétés par des échanges d'expériences entre participants
- Moyens pédagogiques et encadrement : Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique et des contractuels

Parcours pédagogique

• Définition

- Distinction entre agents contractuels de droit public et de droit privé
- Notion de vacataire

• Dispositions relatives à l'accès à l'emploi titulaire

- Transformation du CDD
- Modalités d'accès à l'emploi en CDI

• Recrutement (articles 3, 3-2, 3-3, 38, 38bis, 47, 110 et 110-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

- Modalités de création et déclaration des emplois
- Cas et durée du recrutement
- Conditions de recrutement (générales et particulières)
- Actes d'engagement (forme, contenu, contrôle, modèles de contrat et d'arrêté)

• Droits et obligations des agents contractuels (CDD et CDI)

- Rémunération (composition, montant, évolution)
- Droits et obligations des agents contractuels et régime disciplinaire

• Modalités d'exercice des fonctions

- CDI : congé de mobilité et mise à disposition
- CDD et CDI : temps partiel

• Régime des congés

- Inaptitude physique
- Divers

• Cessation de fonctions

- À l'initiative de l'agent
- À l'initiative de l'autorité territoriale (motifs, procédure, conséquences)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

-**Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et

Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter. Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Tarifs (net de taxes)



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org